

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe ;
MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 13 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/070 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TERRAIN SUR LEQUEL SE SITUE LE BATIMENT D'ACCUEIL DES USAGERS DU POLE MULTIMODAL

M. le Maire indique que le pôle multimodal est en cours de construction. La CCVT, maître d'ouvrage de l'opération, sera propriétaire des futurs locaux.

Ainsi, il convient de régulariser la situation foncière du ténement concerné par cette nouvelle construction.

En l'occurrence, il s'avère que le bâtiment est construit, en partie, sur le domaine privé de la commune de THÔNES et en partie sur son domaine public.

Afin de pouvoir mettre à disposition le terrain, il convient au préalable, de déclasser du domaine public de la commune les parcelles DP1 et DP2, comme figurant sur le plan joint.

L'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation ; ces parcelles publiques étant déjà désaffectées car situées au niveau de l'ancien bâtiment de la gare routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de fait des parcelles Dp1 et Dp2.
- **DÉCLASSE** les deux parcelles Dp1 et Dp2 du domaine public communal.

.../...

- **CLASSE** ces deux parcelles dans le domaine privé communal
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer tout acte relatif à ce déclassement et classement des parcelles Dp1 et Dp2

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 20 juin 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JUIN 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **1 JUL. 2025**

THÔNES, le **- 1 JUL. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE THÔNES

Section : F

Lieux-dits : L'Hermitage - Thônes

Propriété de la Commune de THÔNES

PROJET DE DIVISION au 1/200

LEGENDE

 Terrain A - Commune de THÔNES (Domaine Privée pour mise à disposition CCVT)

CAD	F	651p2	Thônes	0 23 ca env.
CAD	F	653p2	Thônes	0 10 ca env.
CAD	F	2426p2	L'Hermitage	1 40 ca env.
CAD	F	DP1	Thônes	0 17 ca env.
CAD	F	DP2	L'Hermitage	0 41 ca env.

Superficie réelle mesurée : 231 m²

 Zonage PLU

= Application cadastrale, sans qu'ait été des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y Lambert 93 Zone 5 (CC46) - Rattachement GPS (tena)



Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fichier	Réf. plan	Resp.
I	22 novembre 2024	Projet de division	218042	10603	218042-10603.dwg	div	A.I.

ARAVIS GEO

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de la SELARL BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARDY

CABINET THONES

Résidence "Les Deux Torrents"

22, avenue d'Anney - 74230 THÔNES

Tel : 04 50 02 11 54

Mail : contact-thonnes@aravisgeo.fr

CABINET ANNECY

5, Route de Vovray - 74000 ANNECY

Tel : 04 50 45 07 58

Mail : contact-anneey@aravisgeo.fr

CABINET LA ROCHE-SUR-FORON

73, avenue Charles de Gaulle -

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Tel : 06 32 53 25 06

Mail : contact-laroche@aravisgeo.fr

Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimations

LEVER DE TERRAIN

Echelle 1/200

lever effectué le 11/09/23 par ARAVIS GEO
SELARL de Géomètres-Experts

d'après système de
projection Lambert

3315

L'HERMITAGE
2595

Matricule	X	Y
1	1957953.33	5192377.73
2	1957953.46	5192380.20
3	1957953.33	5192382.24
4	1957950.89	5192396.20
5	1957951.05	5192397.83
6	1957952.17	5192399.08
7	1957964.79	5192402.96
8	1957967.60	5192402.74
9	1957968.60	5192402.18
10	1957955.60	5192377.46

LEGENDE

- ab arrière bordure
- pnm point non matérialisé

Légende topographie :

- mur
- bord chemin
- bordure

Légende réseaux secs:

- poteau éclairage public
- coffret électrique
- chambre France Télécom

Légende réseaux humides:

- regard divers

Route

des

Aravis

(RD 909)

THÔNES

651
651p1

653
653p1

1417

DP2

Projet
gare routière

DP1

653p2

651p2

2426p2

653p3

77

Torrent

Le Nom